

Le droit international face aux pandémies

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Le droit international face aux pandémies : vers un système de sécurité sanitaire collective ? / Hélène De Pooter ; préface de Pierre Michel Eisemann

A pour autre édition sur un support différent : Le droit international face aux pandémies vers un système de sécurité sanitaire collective ? Hélène de Pooter 2013

Auteur(s) : Pooter, Hélène de (1986-....) juriste

Autre(s) responsabilité(s) : Eisemann, Pierre Michel (1946-....) juriste (Préfacier)

Publication : Paris : Editions A. Pedone, DL 2015

Description matérielle : 1 volume (xi-562 pages) : illustrations, cartes ; 25 cm

ISBN : 978-2-233-00737-7

EAN : 9782233007377

Classification décimale Dewey : 344.04

Note sur les bibliographies et les index : Bibliographie p. [489]-549. Notes bibliographiques en bas de pages. Index. Lexique

Note de thèses et écrits académiques : Texte remanié de Thèse de doctorat Droit Paris 1 2013

Résumé ou extrait : La 4e de couverture indique : "Face aux pandémies, le droit international s'organise-t-il sous la forme d'un « système de sécurité sanitaire collective » (abandon des mesures unilatérales excessives - garantie offerte par la collectivité par le biais d'une action commune - sauvegarde du droit des États d'adopter les mesures individuelles nécessaires) ? L'étude des instruments adoptés au sein de l'OMS (Règlement sanitaire international et Cadre de préparation en cas de grippe pandémique), des actes unilatéraux de l'ONU (résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social), de la coopération entre organisations intergouvernementales (GLEWS, GF-TADs, OFFLU) et des accords de l'OMC (GATT, Accord SPS et Accord sur les ADPIC) révèle que chaque segment de la question reçoit une réponse positive. Pourtant, on ne peut ignorer le caractère largement imparfait du résultat de la lutte contre les pandémies. S'il existe indéniablement des indices en faveur de la thèse selon laquelle un système de sécurité sanitaire collective existe formellement, le droit

international face aux pandémies se caractérise matériellement par un agglomérat de fragments aux antipodes d'un édifice juridique satisfaisant."

Sujet - Collectivité : Organisation mondiale de la santé Genève.

Sujet - Nom commun : Santé publique -- Droit international

Épidémies

Bioterrorisme

Maladies infectieuses